

Bulletin d'inscription

60€ par équipe - Limité à 200 équipes

Nom de l'équipe :

Club :

Challenge choisi :

Nom et coordonnées du capitaine de l'équipe :

Téléphone :

Mail :

Relais	Distance	Nom et prénom du coureur	Date de naissance	N° licence
1	5 km			
2	10 km			
3	5 km			
4	10 km			
5	5 km			
6	7.195 km			

Le bulletin doit être signé par le capitaine de l'équipe, qui accepte le règlement et les éventuels changements effectués par l'organisation.

Date :

Signature du capitaine :

(pour les mineurs, signature des parents)

Challenges :

- 1 - Challenge « Club Hommes licenciés FFA ou FF.Tri » (6 hommes du même club)
- 2 - Challenge « Équipe Femmes »
- 3 - Challenge « Mixte » (3 hommes + 3 femmes)
- 4 - Challenge « Loisirs ou Associations » (hommes et/ou femmes de plusieurs clubs ou sans club)
- 5 - Challenge « Entreprises ou Administration » (hommes et/ou femmes de la même entreprise ou administration)

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier avec votre règlement (chèque à l'ordre de l'Ekiden79) jusqu'au mercredi 23 octobre à BREIZH CHRONO - 15 rue du Beau Vallon - 35830 BETTON ou par internet jusqu'au 25 Octobre 12h sur klikego.com

12^e
édition

Dimanche
27 octobre
2019

EKIDEN 79

Course en relais par équipe de 6

Nouveau
parcours !



Organisation



Epreuve à Label Régional
Qualification Championnat de France



5

Règlement

10

Article 1 : L'épreuve est un relais effectué par 6 coureurs sur la distance du marathon, soit 42,195km. 6 parcours, respectivement de 5km, 10km, 5km, 10km, 5km et 7,195km effectués sur une boucle de 2,5km parcourue 2 ou 4 fois selon le rang du coureur dans le relais, avec pour le 6^{ème} athlète, 2 boucles distinctes de 3597 m. **Si le 5^{ème} relayeur n'est pas arrivé au bout de 3h30, le départ du 6^{ème} relayeur sera donné par souci de sécurité. Le temps maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30.**

5

Article 2 : Règlement complet sur www.ekiden79.fr. Épreuve Labellisée Régionale FFA 2019.

10

Article 3 : Épreuve ouverte à tous licencié(es) ou non licencié(es) pour tous les relais à partir de cadet année 2003, et limitée à 200 équipes.

5

Pour participer, chaque membre de l'équipe devra être titulaire :

- soit d'une licence Athlé FFA (Compétition, Entreprise, Running) ou d'un "Pass' J'aime Courir" en cours de validité à la date de l'épreuve,

- soit d'une licence sportive portant la mention "non contre-indication à la pratique du sport en compétition de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an à la date de l'épreuve,

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de l'existence du certificat médical.

Article 4 : Ravitaillement au km 2,5 et à chaque arrivée.

Article 5 : Temps de passage donné à chaque passage de relais.

Article 6 : Assurance responsabilité civile de l'organisateur : SMACL Assurances. Chaque coureur doit être couvert par une assurance individuelle accident. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa

présentation ou celle d'une licence comme définie à l'article 3.)

Article 7 : Les dossards devront être portés devant et entièrement visibles. Mesure impérative pour accéder au sas de contrôle des relais.

Article 8 : La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le service médical est assuré par un médecin et une équipe de secouristes. Les coureurs doivent se conformer aux règles du code de la route. Accompagnement vélo interdit.

Article 9 : Engagements : 60 euros par équipe. Une équipe est considérée comme engagée dès que l'ensemble des documents demandés à l'article 3 aura été fourni et le règlement des frais d'inscription effectué. Retrouver les modalités d'inscription en page 4.

Article 10 : Chronométrage par puces électroniques. Les puces devront être impérativement restituées.

Article 11 : La participation à l'EKIDEN 79 implique l'acceptation du présent règlement. Chaque concurrent s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée.

Article 12 : Pour sa participation à l'EKIDEN 79, chaque participant autorise le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive.

Article 13 : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. Ils déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

Nouveau parcours !

Départ 9h30

Stade Les Gardoux
50, rue de la levée
de Sevreau
79000 Niort-
St Liguairé

Buvette
Restauration
sur place

1 cadeau
à chaque
coureur

Retrait des dossards :

Sur place le samedi 26 octobre de 14 h à 18 h et le dimanche matin à partir de 8 h (possibilité de s'inscrire sur place le samedi 26 octobre de 14h à 18h dans la limite des places disponibles, prix majoré 66 euros - pas d'inscription le dimanche 27).

Récompenses :

Remise des récompenses à 14 h. Lots et coupes/trophées pour les premières équipes de chaque challenge. Tirage au sort de lots de valeur.